

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE c'est la possibilité de valoriser et de faire reconnaître officiellement par un diplôme les compétences acquises tout au long de votre vie.

La VAE s'adresse à toute personne :

- Justifiant d'un minimum d'expérience dans votre activité professionnelle,
- Dont les activités professionnelles sont en lien avec un diplôme.

Quel que soient votre âge, votre niveau ou votre statut : salarié du privé ou du public, demandeur d'emploi, bénévole, travailleur indépendant....

De nombreux diplômes sont accessibles en VAE dans tous les domaines (du niveau CAP à ingénieur).

Pour en savoir plus, deux Points Relais Conseil VAE sont à votre disposition :

- **Groupement d'Insertion et d'Évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC)**

1 rue de la Somme – Centre-Ville - Nouméa

Numéro vert (gratuit) : 05.07.09 - orientation@giep.nc

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA NC)**

- Antenne de Dumbéa

Centre de formation de l'artisanat – 373 rue de l'industrie - Panda

Tel : 25.01.71 - fc@cma.nc

- Antenne de Koné

848 avenue de Téari, lotissement Cassis, Pont Blanc

Tel : 47.30.14 - fc@cma.nc

Consulter notre site : www.vae.nc